

Atelier Spectacles Théâtre Lycée—INFORMATIONS

Reprise à partir de mercredi 9 septembre sous la chapelle à 13h

Présentation des Ateliers

L'atelier spectacles-lycée a pour objectif la création de 2 spectacles annuels donnant lieu à chaque fois à 2 représentations, en mettant les élèves dans la dynamique de la réalisation d'un projet collectif axé sur le jeu, la mise en scène, incluant l'écriture, la scénographie et un petit travail de communication.

Fréquence des Ateliers.

Les ateliers se déroulent sur 1 créneau hebdomadaire de 3h le mercredi 13h-16h dans la salle sous la chapelle

- Premier semestre : du mercredi 9 septembre au jeudi 17 décembre avec 3 dimanches de répétition (les 29 novembre, 6 et 13 décembre, sauf modification) et une répétition générale (date à préciser en fonction de celle des représentations)
- Second semestre : du mercredi 6 janvier au vendredi 28 mai 2021 (spectacle envisagé les 27 et 28 mai...à confirmer) avec 3 dimanches de répétition (9, 16, 23 mai à confirmer)

Les élèves inscrits aux ateliers et leurs responsables légaux sont avertis dès que les dates définitives des répétitions et des représentations ont été décidées.

Adhésion à l'association Drôle de Drame et règlement de la cotisation annuelle

L'inscription à nos ateliers vous rend membre adhérent.e de l'association Drôle de Drame. L'adhésion vaut pour l'année scolaire en cours, soit du 1^{er} septembre au 31 août. Le règlement de la cotisation annuelle, d'un montant de **20€**, se fait par chèque libellé à l'ordre de Drôle de Drame. (bulletin adhésion ci-joint, **une unique**

adhésion par famille si plusieurs enfants participent à des ateliers de Drôle de Drame)

Inscription aux Ateliers

Les inscriptions (indépendantes pour chaque semestre) seront closes le 25 septembre pour le premier semestre. Les inscriptions incomplètes au vendredi 25 septembre 2020 devront obligatoirement être régularisées au plus tard le vendredi 2 octobre 2020. Passée cette date, les élèves souhaitant s'inscrire pour le premier semestre ne pourront plus participer aux séances.

Règlement des droits d'inscription aux Ateliers

Le prix public de l'inscription est de 320 euros par semestre ou 565 euros pour une inscription à l'année. Les droits d'inscription à l'atelier spectacles-lycée sont facturés par l'établissement. Tout semestre entamé est dû dans son intégralité ; aucun remboursement n'est possible en cas d'absence de l'élève à une ou plusieurs séances, à la répétition générale ou aux représentations.

En aucun cas, l'aspect financier ne doit être un frein à l'inscription de vos enfants. En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter, en toute simplicité, le chef d'établissement (Mme Garnier pour le lycée)

Absence aux Séances

En cas d'absence, le responsable légal de l'élève absent est tenu de nous prévenir par e-mail (drolededrame2020@gmail.com) ou téléphone (06.62.53.89.79) au plus tard une heure avant le début de la séance. Les séances manquées ne sont ni rattrapables, ni remboursables.

En cas d'absences répétées, nous nous réservons le droit de contacter le responsable légal de l'élève absent pour discuter de son implication dans les projets de l'Atelier, et notamment les représentations de fin d'année.

Annulation de Séances

Les annulations de séance ont un caractère tout à fait exceptionnel. Lorsqu'elles surviennent, nous nous engageons à prévenir par e-mail et au plus tôt les responsables légaux des élèves concernés. Les responsables au sein de l'établissement scolaire en sont également informés.

En cas de force majeure liée à la fermeture de l'établissement en cours d'année, la compagnie envisagera , dans la mesure du possible, de proposer un suivi de l'activité à distance .

NB A l'issue de la période d'inscription , Drôle de Drame se réserve le droit d'annuler l'atelier dans le cas où le nombre d'inscrits serait insuffisant .